

# MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme – Canton du Perche

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°0031/2017

## Objet : Circulation alternée - Suppression de la cabine téléphonique

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,  
Considérant que la cabine téléphonique située « Avenue de la Gare » à Sargé sur Braye doit être enlevée, par l'entreprise ERITEL ANETZ ERI5080 d'ANETZ (44150),  
Considérant que la circulation sera amenée à être perturbée,  
Afin d'éviter des accidents aux passants,

## ARRÊTE

**Article 1** : La circulation sera perturbée à compter du 13 Novembre 2017 et ce pendant la durée des travaux, soit environ 15 jours, Avenue de la Gare à Sargé sur Braye.

**Article 2** : La circulation sera alternée avec empiètement sur chaussée.

**Article 3** : Le stationnement sera interdit aux abords du chantier.

**Article 4** : La signalisation réglementaire se rapportant à ces travaux sera mise en place par l'entreprise devant intervenir.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'entreprise chargée d'effectuer les travaux.

Copie certifiée conforme  
Sargé sur Braye, le 26 Octobre 2017

Le Maire,

Jean LÉGER

